

FICHE DE POSTE

DANS LE CADRE D'UN ENGAGEMENT POUR SERVIR DANS LA RESERVE OPERATIONNELLE

DESCRIPTION DU POSTE

Libellé / Intitulé du poste	MEDECIN –ETR 103177
Unité d'appartenance du poste	09 ^{ème} Centre médical des armées – Hyères – 147 ^{ème} antenne médicale
Nom de la formation d'emploi	09 ^{ème} Centre médical des armées – Hyères – 147 ^{ème} antenne médicale Sous l'autorité de la direction de la médecine des forces (DMF), les centres médicaux des armées (CMA) sont des établissements militaires de santé qui assurent la médecine de premier recours et la médecine d'aptitude professionnelle pour tout le personnel des armées et services ainsi que ceux de la gendarmerie. Ils sont sous l'entière autorité du Service de santé des armées. Chaque CMA est subdivisé en antennes médicales commandées par un échelon de commandement, situées à proximité ou dans les implantations des régiments, bases aériennes ou port. Elles assurent le soutien médical quotidien, mettent en œuvre la politique de prévention, forment et préparent les militaires aux risques sanitaires des opérations extérieures (OPEX). Les CMA et leurs antennes fournissent les auxiliaires sanitaires, infirmiers et médecins pour le soutien médical de première ligne lors des projections en opérations hors du territoire national.
Localité	Quartier Vassoigne 83400 HYERES
Armée, direction et service	Service de santé des armées
Description du poste (mission principale)	Missions dans le poste : Sous la responsabilité du médecin responsable de l'antenne médicale, ce médecin assure les fonctions de médecin adjoint de l'antenne médicale. A ce titre, il réalise au profit de la communauté de défense soutenue par l'antenne médicale : <ul style="list-style-type: none"> - les consultations médicales ; - la prise en charge des urgences selon les procédures mises en place au sein de l'antenne ; - les visites d'expertise (visites médicales initiales, visites médicales périodiques, visites réglementaires dans le cadre des congés maladie), si la formation à la médecine d'armée a été effectuée ; - le soutien médical des activités à risque.
Diplômes requis	Diplômes requis : Doctorat en médecine Inscription à l'ordre des médecins
Contraintes spécifiques :	Suivre la formation à la médecine d'armée Disponibilité : à discuter selon disponibilités de l'intéressé